## **LE SAVIEZ-VOUS?**



Votre biologiste médical participe à 70 %\* des diagnostics médicaux et des décisions thérapeutiques. Il s'implique aussi dans le dépistage et la prévention des maladies.



Le biologiste médical, un spécialiste au service de votre santé. L'examen de biologie médicale est un élément essentiel pour poser un diagnostic ou surveiller votre traitement en complément éventuellement des signes cliniques ou radiologiques. Votre biologiste médical est médecin ou pharmacien, formé dans les grands hôpitaux, il s'est spécialisé dans le diagnostic biologique.



Il garantit la validité et la fiabilité de vos examens de biologie médicale et en est responsable.

Votre biologiste médical **contrôle la réalisation des analyses et les interprète** selon les informations cliniques pertinentes que vous ou votre médecin lui auront transmises. Il y ajoute d'éventuels avis et orientations, qui serviront à **étayer le diagnostic**, à surveiller et adapter votre traitement. Il suit une procédure très réglementée (régie par le Code de la Santé Publique) qui l'engage lors de la signature des résultats d'examens : responsable de leur qualité, il l'est également du respect de la confidentialité des informations qu'il détient sur votre santé.

Il coordonne le travail de ses équipes et contrôle la fiabilité des outils et équipements qu'il utilise pour l'acte de biologie médicale nécessaire à votre santé.

Votre biologiste médical dirige l'ensemble de ses équipes et s'assure de la bonne utilisation des outils et de la justesse du résultat. Qu'il s'agisse de sang, d'urine, de selles, de prélèvements génitaux, de pièces opératoires ou de tout autre type de prélèvement, il doit faire respecter les consignes éthiques et techniques qui garantissent à la fois votre confort et la qualité de votre échantillon.

Vous pouvez consulter votre biologiste médical dans ce laboratoire.

<sup>\*</sup> Site du Ministère des Solidarités et de la Santé - 26-06-16